



Interview exclusive



Le 20 novembre, on fête les 30 ans de l'adoption de la Convention internationale des droits de l'enfant. Fleurus Presse a invité des lecteurs à rencontrer le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance, Adrien Taquet.

Que signifie être un enfant pour vous ? Ivan, 14 ans

Adrien Taquet : Pour moi, un enfant, c'est quelqu'un qui se développe encore. C'est un être plus vulnérable que les autres. Il mérite une attention particulière. Les 1 000 premiers jours de la vie d'un enfant (des 4 mois de grossesse de la maman à ses 2 ans) sont décisifs : il faut protéger sa santé et le préserver de la violence.

Qui peut repérer qu'un enfant subit des violences ? Louna, 11 ans

A.T. : À l'école, dès la maternelle, les enseignants et les ATSEM, qui les secondent, sont formés pour détecter les violences physiques ou psychologiques. Plus tard, les médecins, infirmières scolaires et professeurs seront aussi vigilants sur d'éventuelles blessures ou changements suspects de comportement.

Que faire si on voit qu'un droit n'est pas respecté ? Louna, 11 ans

A.T. : Parents en difficultés et enfants maltraités peuvent appeler le 119. Car oui, protéger les enfants, c'est aussi accompagner les parents dans leur rôle éducatif. On prévoit une campagne de communication pour faire connaître le 119 pour dire aux gens : « Si vous avez le moindre doute, il faut appeler, parce que cela peut être dramatique si on ne fait rien ».

Pourquoi avoir rendu l'instruction obligatoire dès 3 ans ? Fanny, 7 ans

A.T. : Depuis la rentrée 2019, nous avons baissé l'âge de 6 à 3 ans parce qu'il nous semblait important de commencer les apprentissages du premier cycle pour tous les enfants. Pour ceux qui vont à l'école, cela va nous permettre de nous assurer qu'ils sont en bonne santé en leur faisant passer des examens médicaux.

Des lecteurs de Fleurus Presse ont rencontré le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance...



© P. Reubain

Les enfants ont des droits!



A l'occasion des 30 ans de la Convention Internationale des droits de l'enfant, Fanny, 7 ans, a rencontré le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance, Adrien Taquet.



Convention (nom féminin)
Accord passé entre des pays pour respecter des règles Internationales.



Pourquoi l'instruction est-elle obligatoire à partir de 3 ans ?

Adrien Taquet : La très grande majorité des enfants va à l'école à 3 ans. À partir de cet âge, on peut commencer à apprendre des choses, à rencontrer des petits camarades. L'école nous permet aussi de vérifier que les enfants sont en **bonne santé** : vous y passez des visites médicales pour les yeux et les dents par exemple.



Pourquoi certains enfants ne partent-ils jamais en vacances ?

Adrien Taquet : En France, chaque année, trois millions d'enfants ne partent pas en vacances. Ça fait beaucoup ! Parfois, les parents travaillent, mais ils ne gagnent pas beaucoup d'argent. D'autres ne peuvent pas travailler, ou ne trouvent pas d'emploi, et ils n'ont pas assez d'argent pour partir. Des **associations et des maires** s'organisent pour permettre à ces enfants de partir gratuitement, ou presque.



La maîtresse a-t-elle le droit de me mettre une fessée ?

Adrien Taquet : Aucun adulte, parent ou enseignant, n'a le droit de te mettre de fessée. Une loi a été votée à ce sujet en juillet dernier. Tu dois recevoir une **éducation bienveillante**, sans violence pouvant avoir des conséquences sur ta santé ou ton moral !



30^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant

En 1989, l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les pays qui l'ont signée s'engagent à respecter les droits de tous les enfants vivant sur leur territoire.

Par exemple :

- ▶ Le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée
- ▶ Le droit de jouer et d'avoir des loisirs
- ▶ Le droit d'être protégé de la violence



"Je m'assure que tous les enfants soient protégés"

Le 20 novembre, la Convention internationale des droits de l'enfant célébrera ses 30 ans. À cette occasion, des lecteurs et lectrices de Fleurus Presse sont allés interroger Adrien Taquet, le secrétaire d'État à la Protection de l'enfance.

Quel est le rôle d'un secrétaire d'État à la Protection de l'enfance ? *Achille, 9 ans*

Adrien Taquet. Je veille à ce que les enfants ne subissent pas de violence, qu'ils soient en bonne santé ou encore qu'ils aillent à l'école. Je m'assure que tous soient protégés ! L'autre partie de mon action, c'est d'aider les parents qui rencontrent des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Que faites-vous contre le harcèlement sur les réseaux sociaux ? *Oihan, 10 ans*

A. T. C'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup avec le ministre de l'Éducation nationale. Vous avez certainement des camarades qui sont des ambassadeurs sur le harcèlement, que vous pouvez aller voir si vous avez des problèmes. Cela ne se fait pas encore dans tous les établissements, mais ça se met en place. Avec le secrétaire d'État chargé du Numérique, nous discutons avec Facebook, avec YouTube, avec Snapchat... Nous voulons que toutes ces plates-formes aient des dispositifs de signalement et d'arrêt de harcèlement. Il y a également des associations qui font de la prévention : elles se déplacent dans les écoles et les collèges pour y parler des dangers du numérique.



© Reuters

Yvan, Achille, Louna, Fanny et Oihan, avec Adrien Taquet, à Paris.

Que faire si un enfant est en danger ? *Louna, 11 ans*

A. T. Tu peux appeler le 119, le numéro de l'enfance en danger. Si tu sens qu'il se passe quelque chose de mal à la maison pour un copain, ou si tu sens qu'il a des problèmes, parles-en d'abord avec lui. Ensuite, confie-toi à un adulte de confiance, comme tes parents ou un enseignant. Pour des choses graves, il faut le faire.

Comment peut-on préserver la planète à l'école ou au collège ? *Oihan, 10 ans*

A. T. Vous êtes la première génération qui a une vraie conscience écologique. Dans vos comportements, vous faites déjà très attention au tri des déchets, à la consommation d'eau, etc. Continuez et « cassez les pieds » à vos parents et aux adultes pour qu'ils fassent de même ! J'ai confiance en vous !

Les 30 ans de la Convention

- Le 20 novembre 1989, l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté la Convention internationale des droits de l'enfant. Les États qui l'ont signée se sont engagés à protéger tous les enfants sans distinction.
- Du droit d'avoir un nom au droit d'être aimé(e), en passant par le droit de ne pas faire la guerre, les 54 articles de ce texte de loi concernent tous les aspects de la vie quotidienne des enfants.



© Unicef/Frank DeJongh

CÉLÈBRE TES DROITS!

Il y a 30 ans, les États du monde entier se sont mis d'accord pour reconnaître les droits des enfants. Tu es concernée !

Le 20 novembre 1989, les pays de l'Organisation des Nations unies (ONU) adoptaient la Convention internationale des droits de l'enfant. Du droit d'avoir un nom au droit d'être aimé(e), en passant par le droit de ne pas faire la guerre, les 54 articles de ce texte de loi concernent tous les aspects de la vie. Toutefois, aujourd'hui, trois pays n'acceptent toujours pas cette convention : les États-Unis, la Somalie et le Soudan du Sud. Les Romains des Sorcières te proposent un zoom sur deux droits fondamentaux.

GRANDIR EN BONNE SANTÉ

Un bébé qui naît aujourd'hui a nettement plus de chances de vivre en bonne santé qu'un bébé ayant vu le jour en 1989. Il y a eu des progrès depuis trente ans mais la malnutrition et l'accès à l'eau potable restent des problèmes majeurs dans certains pays. Un enfant sur quatre ne mange pas à sa faim ou n'a pas une alimentation assez variée. Cela l'empêche de grandir correctement. La famine fait donc encore des ravages, tout comme la difficulté à accéder à une eau potable pour boire et à une eau propre pour se laver.

ALLER À L'ÉCOLE

Dans le monde, 265 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école...

Or la scolarisation est un droit essentiel pour se construire, développer ses qualités et avoir un métier plus tard. Les filles sont les premières victimes de la déscolarisation (le fait qu'un enfant n'aille plus en cours). Souvent, c'est le mariage forcé qui en est la cause. Toutes les deux secondes dans le monde, une jeune fille est mariée contre sa volonté. Malala Yousafzai, une jeune Pakistanaise qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2014, se bat pour que les filles puissent aller à l'école où qu'elles vivent sur la planète !



© Rastoin

INTERVIEW EXCLUSIVE

ADRIEN TAQUET EST SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA PROTECTION DE L'ENFANCE. IL A RÉPONDU AUX QUESTIONS DES LECTEURS ET LECTRICES DE FLEURUS PRESSE SUR LES DROITS DE L'ENFANT EN FRANCE.

Achille, 9 ans : Que signifie être secrétaire d'État à la protection de l'enfance ?

Adrien Taquet : Je veille à ce que les enfants ne subissent pas de violence, qu'ils soient en bonne santé ou encore qu'ils aillent à l'école. Je m'assure que tous soient protégés ! L'autre partie de mon action, c'est d'aider les parents qui ont des difficultés avec l'éducation de leurs enfants.

Oihan, 10 ans : Que faites-vous contre le harcèlement sur les réseaux sociaux ?

A. T. : L'État est très préoccupé par le harcèlement scolaire et sur les réseaux sociaux. Un numéro est à disposition pour le premier, c'est le 3020. Et nous discutons avec les grands acteurs du numérique comme Facebook, Instagram, YouTube, Snapchat, etc. pour qu'ils mettent en place des dispositifs (fermer des comptes, identifier les harceleurs) pour stopper rapidement un harcèlement si un enfant en est victime.

Louna, 11 ans : En France, est-ce qu'un enfant peut aller en prison ?

A. T. : C'est l'exception. Entre 10 et 13 ans, les enfants peuvent recevoir une sanction éducative prononcée par un juge. Ils participent à des stages civiques ou des travaux d'intérêt général. Si leurs fautes sont plus graves, il existe des centres éducatifs fermés qui sont comme des foyers où on les aide à reconstruire leur vie. La prison, c'est seulement pour les plus de 16 ans qui ont commis un crime. Et ce sont des prisons spéciales pour mineurs.

Interview

La loi sur tes droits à 30 ans !

Nos lecteurs ont interviewé le secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance, Adrien Taquet, pour évoquer la Convention internationale des droits de l'enfant, votée par l'ONU le 20 novembre 1989.

Achille, 9 ans : À quoi sert un secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance ?

Adrien Taquet : Je veille à ce que les droits de tous les enfants vivant en France soient respectés. Ils doivent pouvoir rester en bonne santé, aller à l'école et ne pas subir de violence. L'autre partie de mon travail, c'est la prévention auprès des adultes. Je dois m'assurer que chaque parent remplit son rôle et aider ceux qui éprouvent des difficultés avec l'éducation de leurs enfants.

Fanny, 7 ans : Pourquoi certains enfants ne partent-ils jamais en vacances ?

A. T. : En France, chaque année, trois millions d'enfants ne partent pas en vacances. Des associations et des mairies s'organisent pour permettre à ces enfants de partir gratuitement, ou presque.

Achille : En France, comment protège-t-on les enfants qui n'ont plus de parent ?

A. T. : Les parents de certains bébés ne se sentent



pas capables de s'en occuper et décident de les confier à l'État. Dans ce cas, notre devoir est de leur trouver une famille d'adoption. L'éducation des enfants orphelins, qui ont perdu leurs parents dans un accident, par exemple, peut être confiée à la famille proche.

Fanny : Que se passe-t-il si la maîtresse me met une fessée ?

A. T. : Aucun adulte, parent ou maîtresse, n'a le droit de te mettre de fessée. Une loi a été votée à ce sujet en juillet dernier. Tu dois recevoir une éducation bienveillante, sans violence pouvant avoir des conséquences sur ta santé ou ton moral.

La Convention internationale des droits de l'enfant, c'est quoi ?

- > Adopté le 20 novembre 1989, ce texte a pour but de protéger tous les enfants sans distinction.
- > Elle comporte 54 articles, dirigés par quatre principes fondamentaux : la non-discrimination, l'intérêt de l'enfant, le respect des opinions de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer.
- > Parmi les droits, on trouve ceux d'aller à l'école, d'avoir un prénom et un foyer, mais aussi celui de jouer.



Des livres, des expos, des BD...
à découvrir ce mois-ci !



MUSÉE



La France durant la 2^e guerre

Tu t'intéresses à la Seconde Guerre mondiale ?
Fais visiter le nouveau musée parisien qui
retrace son histoire, jusqu'à la Libération de Paris,
en août 1944 (ci-dessus). Grâce à des cartes
interactives, tu comprendras comment l'armée
allemande a occupé la France. Vidéos, prospectus
et tickets de rationnement te plongent dans
le quotidien des Français de l'époque. Deux
personnages historiques sont mis à l'honneur :
le général Leclerc et Jean Moulin. Tu verras
comment ils se sont battus pour la liberté ! S. B.

Musée de la Libération de Paris – Musée du Général Leclerc –
Musée Jean Moulin, Paris XIV^e, entrée gratuite. Visite possible du
poste de commandement du colonel Rol-Tanguy à réserver sur place.

© National Archives and Records Administration

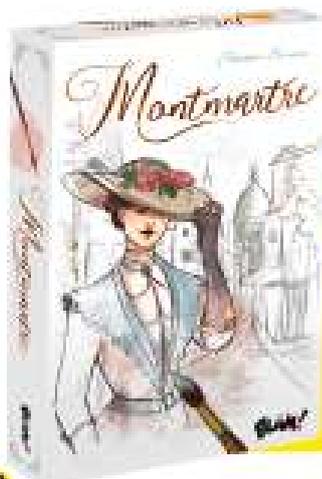
TOUS À BORD DU MARY-Alice !

Serena se trouve sur un bateau
avec sa famille quand une violente
tempête la projette par-dessus
bord. Heureusement, un garçon
à la chemise rouge – baptisé John
Blake – plonge pour la sauver
et la ramène sur le navire. Mais
le *Mary-Alice* n'est pas ordinaire :
c'est un vaisseau fantôme où
chaque membre de l'équipage
vient d'une époque différente !
On se régale avec cette BD
sur les voyages dans le temps,
signée Philip Pullman, auteur
de la formidable saga *À la croisée
des mondes*. S. D.

John Blake T. 1, de Philip Pullman
et Fred Fordham, éd. Glénat.



BD



LE PARIS DES ARTISTES

Pablo Picasso, Henri Matisse, Paul Gauguin... Ces artistes ont un point commun :
ils ont vécu un temps à Montmartre, un quartier de Paris au pied de la basilique
du Sacré-Cœur. Le temps d'une partie, tu deviens l'un de ces jeunes peintres en
quête de renommée. Vendras-tu tes toiles au meilleur prix ? Pour y arriver, tu peux
compter sur l'aide du marchand d'art Ambroise Vollard, qui expose les peintures
dans sa galerie. Amateur ou amatrice d'art, voilà un jeu fait pour toi ! S. L.-A.
Montmartre, éditions Blam !

JEU

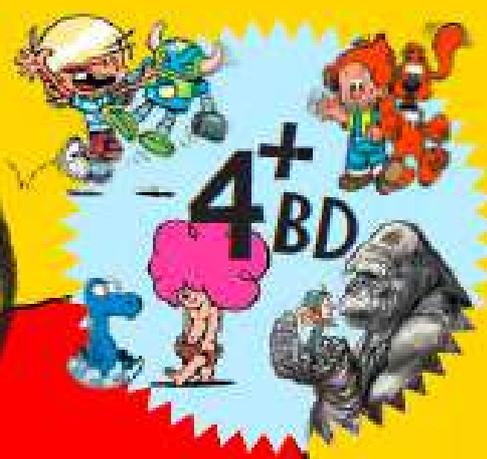
8-10 ANS

90% PRESSE Fleurus

N° 338 - novembre 2019 - 5,50 €



Le premier mag à lire tout seul
je lis déjà!



4+ BD



EMILIE

une fille qui décoiffe

PRESSE ENFANT

L 18811 - 338 - F. 5,50 € - RD



TON ROMAN

TES BD

TES JEUX

TES ACTUS

Fluo Espoir 244 : 5,50 € - Uue/DCM : 3,90 € - Inlame 102CM - CAS 440/300 - Tarnati 7,5 TTP - Mave : 50 MAS - Liban 1020/114 - Bifi 1,30 €

Comment protéger
les enfants qui n'ont plus
de parents ?

Achille, 9 ans

Adrien Taquet: Certains bébés naissent "sous le secret": leurs parents savent qu'ils ne pourront pas s'occuper d'eux, ils décident de les confier à l'État. Le devoir du ministère est alors de leur trouver une "famille d'adoption" qui les élèvera. Les enfants orphelins, c'est-à-dire ceux qui ont perdu leurs parents dans un accident, par exemple, on confie leur éducation à des personnes de leur famille proche.

Propos recueillis par Sophie Basquin & les petits reporters Fanny, Achille, Louna et Oihan.



★ Adrien Taquet et les enfants de la rédaction

La Convention internationale des droits de l'enfant

Adopté le 20 novembre 1989

ce texte de loi garantit les mêmes droits à tous les enfants sans distinction: droit d'aller à l'école, droit d'avoir un toit, droit à jouer... Les 54 articles concernent tous les aspects de la vie quotidienne des enfants.

ACTU
DU MOIS



Les droits des enfants à hauteur d'enfants

Le 20 novembre, on célèbre les 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant. À cette occasion, Fleurus Presse a convié ses jeunes lecteurs au ministère des solidarités et de la Santé pour un après-midi avec Adrien Taquet, le secrétaire d'État à la protection de l'enfance. Bien accompagnés par nos rédactions, les enfants ont joué les petits reporters et posé leurs questions...



Pourquoi certains enfants ne partent jamais en vacances ?

Fanny, 7 ans



Adrien Taquet: Chaque année en France, plus de 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances. C'est beaucoup ! Certaines familles n'ont pas assez d'argent pour partir: les billets de train, les locations... cela peut coûter cher ! Pour trouver des solutions, des villes et des associations se mobilisent. Résultat, des villages vacances et des bases de loisirs accueillent des enfants et leur proposent des activités. Il faut continuer.

actu
L'INTERVIEW

« NOUS DEVONS ALLER **PLUS**

LOIN

POUR DÉFENDRE LES

DROITS

DES ENFANTS »

Ivan,
14 ans

Louna,
11 ans

Oihan, 10 ans

Pour parler de leurs droits, trois ados ont interviewé **Adrien Taquet**, secrétaire d'État à la protection de l'enfance.

PROPOS RECUEILLIS PAR ALEXANDRA DA ROCHA

PAR PIERRE-EMMANUEL RASTOIN

Que faites-vous contre le harcèlement sur les réseaux sociaux ?

Adrien Taquet : Le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement marchent souvent ensemble. Pour lutter contre, il doit y avoir dans tous les collèges des **élèves volontaires qui sont ambassadeurs** pour aider les autres à s'en sortir (p. 40-41). Par ailleurs, on discute beaucoup avec Facebook, Instagram, Youtube, Snapchat, afin qu'ils mettent en place des dispositifs de signalement et d'arrêt du harcèlement.

Pourquoi des enfants dorment-ils à la rue ?

Il y a des enfants dont les parents se retrouvent à la rue du jour au lendemain : ils ont perdu leur travail, par exemple, et n'ont pas de famille ou d'amis pour les aider. Il y a aussi les enfants migrants ou réfugiés, qui arrivent avec leurs familles. On a donc mis en place ce que l'on appelle des **maraudes**. Ce sont des travailleurs sociaux qui repèrent les gens à la rue la nuit et, quand il y a des enfants, ils leur proposent un hébergement d'urgence. À partir de là, on peut faire en sorte de leur trouver un logement stable, puis un travail à leurs parents.

Comment on détermine-t-on qu'un enfant subit des violences venant de ses parents ?

Il y a trois types de violences. Les **violences physiques**, c'est quand on se fait taper. **Psychologiques**, c'est quand on se fait hurler dessus, rabaisser ou insulter toute la

LE 30
NOVEMBRE

30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant

journée. Et puis il y a les **violences sexuelles** : attouchements, viols. Il faut former les adultes au contact des enfants (les profs, les infirmières scolaires, les médecins, etc.) à les repérer. Il s'agit de déceler les marques et les bleus dans les cas de violences physiques. Pour les violences psychologiques et sexuelles, il faut être attentif au comportement de l'enfant. Il va peut-être se replier sur lui-même, arrêter de parler ou au contraire devenir hyperactif.

Qu'est-ce qu'on peut faire, nous, ados ?

Si tu sens qu'il y a quelque chose qui se passe mal à la maison pour un de tes copains, il faut en parler à un adulte.

Quelles mesures en faveur des enfants êtes-vous en train de prendre ?

On va faire en sorte qu'à l'école mais aussi dans vos lieux de loisirs comme le centre aéré, tout le monde soit **formé à repérer les violences**. On va aussi faire une campagne pour mieux faire connaître le **119**, le numéro d'appel que vous devez appeler si vous êtes victimes ou témoins de violences. C'est anonyme et gratuit.

À VOS DROITS

► La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un texte de **54 articles** adopté par les Nations unies (ONU) en 1989. Elle a été signée par **195 États** à ce jour. Cela va du droit à avoir un nom, à être soigné en passant par celui d'aller à l'école, de ne pas faire la guerre, de jouer et d'avoir des loisirs.

► Le **Comité des droits de l'enfant de l'ONU** contrôle que ces droits sont bien respectés dans les pays signataires. Depuis 2011, tu peux t'adresser au Comité par le biais d'un avocat si tu estimes que tes droits ne sont pas respectés. C'est ce qu'a fait **Greta Thunberg** et 15 autres enfants le 23 septembre pour rappeler le droit à la nourriture et à la santé (Actu, MDA 437).

Sur le numérique, vous avez parlé du harcèlement mais il y a aussi les contenus illicites, qui sont interdits ou que vous ne devriez pas voir à votre âge. Il faut qu'on l'empêche parce que c'est aussi de la violence.

Quel nouveau droit faudrait-il ajouter, selon vous, à la Convention des droits de l'enfant ?

L'environnement et le numérique sont deux préoccupations majeures aujourd'hui, elles l'étaient beaucoup moins il y a trente ans. C'est là-dessus qu'**il y a de nouvelles choses à imaginer**. Nous devons aller plus loin pour défendre vos droits. ☺

Le +

SON ACTUALITÉ

► Adrien Taquet a remis mi-octobre ses propositions pour améliorer la prise en charge des 300 000 enfants et ados actuellement suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). De nouvelles places en établissement pour ne pas séparer les fratries vont notamment voir le jour.

► Beaucoup de professionnels de l'enfance regrettent cependant que certains points n'aient pas trouvé de réponse, comme le devenir des jeunes qui, à 18 ans, ne sont plus suivis par l'ASE et se retrouvent sans soutien... et sans logement.